

CHARTE D'ENGAGEMENT POUR L'ACCESSIBILITE EN FORMATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Document mis à jour le 1/12/2025

Cette charte vient objectiver et définir l'engagement de QUATRYS dans le développement de l'accessibilité de l'offre de formation aux personnes en situation handicap.

Nous nous engageons à promouvoir et à garantir l'accessibilité pour tous. Nous croyons fermement que chaque individu a le droit d'accéder à nos produits, services et informations, quelle que soit sa situation ou ses capacités.

Elle s'inscrit dans la loi du 11 février 2005 (Loi N°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation de la citoyenneté des personnes handicapées) qui définit le handicap comme une rencontre entre deux champs : la déficience intrinsèque de la personne et l'inadaptation de son environnement. « Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou de restriction de participation à la vie en société subie dans un environnement par une personne, en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » (extrait de la loi du 11 février 2005).

NOS OBJECTIFS :

- Accompagner les stagiaires en situation de handicap.
- Faciliter la visibilité des pratiques pour le public visé, mais également pour toutes les parties prenantes accompagnant les personnes en situation de handicap.
- Répondre aux exigences de la certification Qualiopi des centres de formation
- Vigilance continue sur l'accessibilité des locaux.
- Mise en œuvre dès le premier accueil, des moyens d'identification de toute situation de handicap avec recherche de solutions.

NOS ENGAGEMENTS :

1. Mobiliser un réseau d'experts et partenaires du champ du handicap et préciser les modalités de recours en cas d'accueil de PSH.
2. Nommer un Référent Handicap dont la mission est formalisée et régulièrement formée.

3. Recueillir les besoins individuels en amont : modalités pédagogiques, techniques, organisationnelles.
4. Adapter les formations selon ces besoins : matériel adapté, rythme ajusté, supports accessibles, aides humaines/techniques.
5. Assurer un suivi pédagogique individualisé, et possibilité de réorientation si nécessaire.
6. Sensibiliser/former le personnel et les formateurs aux enjeux de l'accessibilité.
7. Suivre, évaluer et faire évoluer la démarche : recueil de retours, vision partagée, plan d'amélioration continue.

Nous nous engageons à faire le maximum pour rendre nos formations accessibles à tous, quels que soient le type de handicap ou les besoins spécifiques des apprenants :

- Accessibilité physique : Les locaux sélectionnés sont adaptés aux personnes à mobilité réduite, avec des aménagements appropriés (rampe d'accès, ascenseur, signalisation claire, etc.).
- Accessibilité pédagogique : Nous veillons à adapter nos supports de formation, méthodes pédagogiques et dispositifs d'évaluation pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap.

RESEAU DE PARTENAIRES MOBILISABLES

Agefiph (Ressource Handicap Formation)

Fiphfp

Cap emploi

MDPH

Prestataires spécialisés (transcription braille, accessibilité numérique...)

L'organisme formalise les modalités de contact, les conditions d'intervention et le suivi de ces partenariats.

MODALITÉS D'ACCUEIL ET D'ADAPTATION

1. Entretien individuel préalable (présentiel ou visioconférence) pour identifier les besoins spécifiques.
2. Plan d'adaptation personnalisé, à rédiger et valider avant le début de la session.
3. Suivi continu et ajustement en temps réel selon l'évolution de la situation.



4. Procédure de signalement et réorientation en cas d'impossibilité à poursuivre dans de bonnes conditions.

SUIVI, ÉVALUATION ET COMMUNICATION

Une fois par an : état des lieux de l'accessibilité + plan de progress (min. 2 axes).

Les résultats et actions sont partagés avec les équipes pédagogiques, administratives et partenaires.

Publication d'un registre d'accessibilité et communication auprès des apprenants.

La charte est valable 12 mois, renouvelable après évaluation des progrès et renouvellement des engagements.

En publant cette charte, QUATRYS réaffirme son engagement pour une formation inclusive, accessible et respectueuse des droits de chaque apprenant, quels que soient ses besoins spécifiques. Nous avons à cœur de favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, en leur offrant un cadre de formation adapté, bienveillant et soutenant.